



Un fonctionnement en mode « dégradé » a été mis en place pour traiter les sujets urgents et structurants qui requièrent un avis du CUEP



Projet de référencement d'un organisme de protection sociale complémentaire pour les personnels publics.

La possibilité de mettre en place un référencement a été possible à partir de la publication du décret n°2007-1373 du 18 septembre 2007. La Direction ne s'est engagée dans ce projet de référencement qu'en 2018 afin de répondre enfin à ses obligations de conformité juridique.

Les personnels publics ayant souscrit un contrat avec CDC Mutuelle ont pu constater en 2019, une forte dégradation des services qu'ils sont en droit d'attendre et une augmentation de courriers alarmistes de leur mutuelle.

La **CFE-CGC** ne fait aucun procès d'intention envers CDC Mutuelle ni la CDC mais ne saurait se porter garante ou caution de la procédure de référencement et du choix du Prestataire. N'étant pas partie prenante au processus d'appel d'offres, **la CFE-CGC s'abstiendra**. Les affiliés de CDC Mutuelle seront les juges de paix de ce désordre qui n'a que trop duré à leur détriment.

La **CFE-CGC** demande à pouvoir émettre un avis sur les résultats de l'appel d'offres avant décision définitive de l'Employeur.

Les votes du 3 avril 2020 sur ce sujet

	UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
Pour						
Abs	6	1	4			11
Contre				3	1	4

CALENDRIER Sous réserve de report

CUEP
24 juin 2020
13 octobre 2020
16 décembre 2020

CSSCT NATIONAL
17 juin 2020
7 octobre 2020
10 décembre 2020

CSSCT DR
15 septembre 2020
4 décembre 2020

CLU Ile de France
6 mai 2020
29 septembre 2020
24 novembre 2020
CSSCT Ile de France
29 avril 2020
22 septembre 2020
18 novembre 2020

CLU Bordeaux
30 juin 2020
22 octobre 2020
15 décembre 2020
CSSCT Bordeaux
23 juin 2020
15 octobre 2020
11 décembre 2020





Projet d'accord portant versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

La **prochaine réunion de négociation** sur ce sujet est planifiée le **6 avril 2020**.

Les récentes ordonnances gouvernementales :

- donnent du temps pour le paiement effectif de cette prime jusqu'à la fin du mois d'août 2020,
- proposent que les Employeurs octroient une prime pouvant aller jusqu'à **2000 €** aux personnels qui ont continué leur activité à distance et contribué ainsi à la pérennité des activités comme cela a largement été le cas à la Caisse des dépôts.

Monsieur le Directeur Général, les personnels et les encadrants ont su faire le nécessaire pour faire grandir la Caisse des Dépôts au service de la France et vous l'avez relevé dans votre message de remerciement.

Saurez-vous également les **remercier financièrement** comme il se doit en appliquant les directives gouvernementales ?

CLU Angers

25 juin 2020

1^{er} octobre 2020

3 décembre 2020

CSSCT Angers

18 juin 2020

24 septembre 2020

1^{er} décembre 2020

DPP

23 avril 2020

28 mai 2020

17 septembre 2020

5 novembre 2020

3 décembre 2020

